



Paray-le-Monial, le 12 novembre 2018

**Direction Départementale des
Territoires
Service Environnement
Unité Prévention des Risques
37, Boulevard Henri Dunant
CS 80140
71040 MACON cedex**

Objet : Avis du PETR du Pays Charolais Brionnais sur la révision du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Loire – Secteur 1

Nos réf : JMN/NBL

Monsieur,

En tant que Président de la structure porteuse du SCoT du Pays Charolais Brionnais, structure associée dans la procédure d'élaboration du PPRI de la Loire- secteur 1, j'accuse réception de la notification du dossier projet en date du 04 décembre 2018.

Après avoir pris connaissance de ce projet, j'émet un avis favorable au projet de révision du PPRI Loire –secteur 1.

Je regrette simplement que les deux PPRI de chaque côté de la Loire ne soient pas homogènes quant aux zones d'aléas et à leurs règlements.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président



Jean Marc NESME
Membre honoraire du Parlement
Maire de Paray le Monial

